INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la consultation publique concernant le *Premier projet de règlement numéro 2025-746 modifiant le Règlement de zonage numéro 2006-493 afin d'actualiser les dispositions du chapitre 6 concernant les bâtiments accessoires, les constructions et usages complémentaires dans les zones résidentielles, d'ajouter de nouvelles définitions, de modifier certaines normes applicables dans d'autres zones, et d'abroger ou remplacer certaines dispositions générales*, tenue au lieu des séances, le vendredi 8 août 2025 à 16 h 30 et à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

Monsieur Frank Pappas, Maire
Madame Annemarie Masson, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur Alain Leclerc, Conseiller au poste numéro 5
Madame Nadine Bonneau, Directrice générale
Madame Karell Morin, Greffière
Monsieur Éric Brunet, Directeur du Service de l'environnement et de l'urbanisme

****

1.0 ***PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-746 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 AFIN D'ACTUALISER LES DISPOSITIONS DU CHAPITRE 6 CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES, LES CONSTRUCTIONS ET USAGES COMPLÉMENTAIRES DANS LES ZONES RÉSIDENTIELLES, D'AJOUTER DE NOUVELLES DÉFINITIONS, DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES DANS D'AUTRES ZONES, ET D'ABROGER OU REMPLACER CERTAINES DISPOSITIONS GÉNÉRALES***

Le Maire et la Greffière expliquent les modifications proposées au règlement 2006-493, les raisons qui ont motivé le dépôt d'un avis de motion et du premier projet de règlement ainsi les conséquences de l'adoption du règlement numéro 2025-746.

On mentionne que ce règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et donc qu'un avis public sera donné le lendemain à cet effet. L'adoption du second projet de règlement est prévue en séance extraordinaire le soir même.

Le Conseil invite les personnes physiques, les personnes morales, locataires et propriétaires de la Ville d'Estérel à se prononcer et à poser des questions sur ce projet de règlement.

Frank Pappas, Maire

Karell Morin, greffière

Enregistrement de la séance : https://youtu.be/739yroF6vM0?si=fXXs2NfU__Se7HKS

Formules Municipales No 5614AR-MG-O (FLA 846)